

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Accès médiathèque et salles de sport aux agents en contrat civique au
Département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'étendre aux personnes en contrat civique dans la collectivité l'accès à la Médiathèque et au Complexe de culture physique de l'Hôtel du Département et du site d'Arenc, sous réserve du paiement par chèque des cotisations qui s'élèvent à 8 € pour la médiathèque et 15 € pour les salles de sport,
- d'autoriser le service d'action sociale de la Direction des Ressources Humaines à procéder au recouvrement de ces cotisations par l'intermédiaire de la régie « service action sociale » utilisée pour la gestion des équipements sociaux.

La recette sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée